



MAIRIE DE ST-DERRIEN BULLETIN MUNICIPAL OCTOBRE 2017



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Mardi : fermé

☎ 02.98.68.52.44 Mail : saint.derrien@wanadoo.fr

Site Internet: www.saint-derrien.fr

Numéros utiles

Médecin de garde 15 SAMU, Pharmacie de garde : 3237

Pompiers : 18 portable 112, gendarmerie : 17

Déchetterie de BODILIS : 02 98 68 99 99



Etat-Civil

Décès :

- Marie Josèphe MENES, 91 ans, née le 13 avril 1926 à Saint-Derrien et décédée le 23 septembre 2017 à Plougourvest.
- Marie Herveline MINGAM, 83 ans, née le 12 novembre 1933 à saint-Derrien et décédée le 17 octobre 2017 à Saint-Derrien.
- Jean, Claude, François, Marie LE JEUNE, 77 ans, né le 16 juin 1940 à Plouigneau et décédé le 19 octobre 2017 à Brest.



Urbanisme



La commune propose à la vente des parcelles viabilisées au Hameau des Camélias à Keruzaouen Lotissement de 16 lots d'une surface comprise entre 604 à 831 m².

Le prix de vente est fixé à 30 € TTC le mètre carré.

Le taux de l'indemnité d'immobilisation est fixé à 15 % du prix du terrain.

Contactez la mairie au 02.98.68.52.44

École Saint-Yves - Sortie pédagogique pour les CE et CM



Les CE et CM de l'école Saint-Yves à Pleumeur-Bodou.

Les enseignantes de l'école Saint Yves, Amélie Chanat et Christelle Cochard, avaient préparé une sortie pédagogique pour leurs élèves. Le souvenir du voyage spatial de Thomas Pesquet encore dans la tête, les 47 élèves de CE et CM se sont rendus, vendredi, sur le site pédagogique de Pleumeur-Bodou.

Au programme de cette journée, une découverte de la nuit étoilée au Planétarium, puis direction le Radôme, sans oublier l'incontournable pique-nique. L'après-midi a débuté par des ateliers : les CM se sont penchés sur les dangers d'internet tandis que les CE expérimentaient les outils de communications. La journée s'est achevée par la balade-jeux dans le Village gaulois. Une journée riche et variée qui a séduit tout le monde : certains ont adoré repérer les étoiles, d'autres ont aimé les couleurs dans le radôme, faire une vidéo ou bien la tyrolienne.

Le Comité d'animation

Assemblée générale du **vendredi 13 Octobre 2017** au Foyer Ar Stivell.



Stéphane Le Lamer, Dominique Pot (maire), Éric Loaëc et Michel Cardinal.

Les membres du comité d'animation se sont réunis pour dresser le bilan de l'année écoulée et présenter les projections 2018. C'était également l'occasion pour le comité de renouveler sa composition.

Du côté des départs : Martine Hénaff, membre depuis douze ans et trésorière depuis dix ans ; Sébastien Le Lamer, membre depuis quinze ans et vice-président depuis douze ans, et Daniel Souchu, membre depuis de nombreuses années et ancien président.

Les nouveaux membres

Du côté des arrivées, Caty et Jean-Paul Allione, Élodie Hamel et Sandy Le Veuf, tous quatre récemment installés dans la commune et désirant participer à la vie associative. À ces arrivées se rajoutent les membres déjà présents : Wildfried Thieulin, Erwan Pot et Pierre-Yves Ollivier, Yvon et Éliane Biannic, Stéphane Morvan, Audrey Perrier, Isabelle Mahé, Mélanie Abgrall, Jérôme Miossec, Dylan Bonniord, Fabien Miossec, Morgane Bourhis, Nicolas André et Maxime Cardinal. La composition du nouveau bureau est la suivante : président, Julien Croguennec ; vice-président, Éric Loaëc ; trésorier, Michel Cardinal ; trésorière adjointe, Caty Allione ; secrétaire, Jean-Paul Allione.

La fête des 40 ans en 2018

Le comité se réunira le 10 novembre, à 20 h, au foyer Ar Stivel, pour préparer le programme des animations de l'année 2018, dont, notamment, les 40 ans. L'équipe du comité invite toutes les personnes désireuses de participer à la vie associative à rejoindre l'association.

Contacts : Eric Loaëc au 06.37.61.75.90 ou Sébastien Le Lamer au 06.21.32.32.75.

Miroirs de feu. Repas des bénévoles



Ambiance récréative et jeux pour tous les âges, à la soirée des bénévoles des Miroirs de feu.

De mémoire de bénévoles, on n'avait jamais vu autant de monde à l'événement des Miroirs de feu du 8 juillet dernier : cet été, entre 5.000 et 6.000 spectateurs avaient été servis par une centaine de bénévoles, dont le maire Dominique Pot.

Pour les remercier, le comité des fêtes organisateur les a invités à une soirée de souvenir et de jeux à la salle polyvalente. Cochon grillé, photos, vidéos, jeux de réflexion et de réaction, tous les ingrédients étaient réunis samedi soir, pour que les bénévoles du comité, présidé par Éric Loaëc, passent une excellente soirée.

Téléthon 2017 à Saint-Derrien



Le week-end du 8 et 9 Décembre se déroulera le Téléthon. Le comité d'organisation du téléthon à Saint-Derrien y prendra part une nouvelle fois.

Toutes les associations, la municipalité et les bénévoles se mobiliseront à cette occasion.

Le programme définitif sera mis sur pied lors de la dernière réunion prévue le Jeudi 23 Novembre à 20 heures au Foyer Ar Stivel.

Une bonne partie du programme est déjà connue avec le Samedi à partir de 13h30 une grande après-midi d'actions de solidarité à la salle polyvalente.

A 14 heures une grande marche sera organisée avec des inscriptions sur place à partir de 13h30. Tarif 5 euros (crêpe et boisson offerte à l'arrivée).

A la salle, d'autres activités sont prévues : vente de compositions d'art floral, vente de crêpes, de beurre, de livres et de cartes de vœux.

D'autres activités sont envisagées et seront confirmées ultérieurement.

Le soir un repas préparé entièrement par les bénévoles sera organisé. Celui-ci sera animé par Gwennaelle qui sera chargée de monter l'ambiance.

Il est déjà possible de s'inscrire pour celui-ci auprès de Mado au 02.98.68.55.31 ou d'Éric au 02.98.24.81.90.

Repas adulte : 12 euros Repas enfant : 6 euros (les boissons sont comprises).

Les organisateurs ont besoin de fleurs, de lots, de livres et bien-sûr de bénévoles. Si vous êtes en capacité d'apporter votre pierre à l'édifice vous serez les bienvenus !

Toutes ces activités sont ouvertes à toutes et à tous et les bénéfices sont tous reversés à l'AFM.

Concours de dominos

Le **Dimanche 9 Décembre 2017** sera organisé un concours de dominos.

Les inscriptions seront prises également sur place à la salle à partir de 13h30.

Contact : Roger Cadiou 06 68 52 59 26

Repas des Aînés

Le repas aura lieu le **samedi 25 novembre 2017 à 12h00** au restaurant l'Aventura - Le Bourg à Saint-Derrien - 02 98 68 58 24

Tous les adhérents sont invités - Participation de 5 € - Réponse souhaitée pour le 20 novembre 2017

Contacts : Laurent Le Roux 06 68 93 95 60 ou Albert Martens, Président 06 21 64 86 60

L'assemblée générale du Foyer Ar Stivell aura lieu à l'espace la fontaine le samedi 2 décembre à 10h00.

Repas des Anciens

Le samedi 21 octobre 2017, 45 convives se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour prendre part au repas proposés par le CCAS, qui rassemble les plus de 70 ans de la commune, les membres du CCAS et quelques élus municipaux. Parmi les convives, on pouvait noter la présence du doyen Émile Uguen, de Goarem Hoular, affichant 93 ans, et Marie Yvinec, et Jeanne Moysan, qui dépassent de deux années leur homologue masculin.

Lors de son allocution de bienvenue, le maire, Dominique Pot, a fait observer une minute de silence à la mémoire de cinq personnes décédées au cours de l'année écoulée, puis il a présenté les projets annonceurs du renouveau de la commune, à savoir un lotissement de 16 habitations au Hameau des Camélias, pour un prix de 30 € le m², ainsi que le réaménagement du bas du bourg.



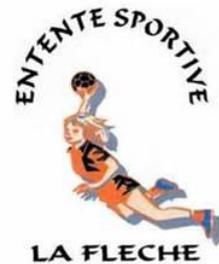
Les trois doyens de la commune et quelques nouveaux arrivants de la catégorie « 70 ans et plus », entourés du maire (à gauche), des membres de la communale d'action sociale et des élus municipaux.

Club « La Flèche » Handball

Le club de handball de Saint-Derrien, Saint-Servais et Plouneventer, organise son traditionnel Kig Ha Fars le **dimanche 5 novembre 2017** à la **salle Sklérijen de Plouneventer**.

Repas adulte sur place à 12 €, 11€ à emporter. Repas enfants à 7€
Début du service à 12h00

Contact : Stéphane Prédour, président : 06 98 08 05 62



ALSH Saint-Derrien/Saint-Servais/Plouneventer

L'ALSH intercommunal Saint-Derrien, Saint-Servais, Plouneventer s'organise pour l'accueil des enfants jusqu'à la fin de l'année 2017.

Pour info, l'accueil des enfants se fera comme tous les ans lors des vacances de Noël, février et Pâques dans les locaux de l'école de Saint Derrien.

Une nouveauté cette année : si le nombre d'enfants inscrits est suffisant, l'accueil de loisirs sera ouvert pendant les 2 semaines de vacances scolaires au lieu d'une seule.

Contact : Virginie Le Guen, secrétariat de l'ALSH - 02.98.20.81.57 - alsh.29440@gmail.com





FNACA - Commémoration du 11 Novembre

Afin de commémorer la signature de l'armistice du 11 Novembre 1918, la FNACA déposera une gerbe devant le Monument aux Morts **le vendredi 11 Novembre 2017**.

Rendez-vous à 11h00 devant la Mairie pour tous les adhérents et l'ensemble des habitants de Saint-Derrien. Un apéritif sera offert par la Commune dans la salle du Conseil Municipal.

Contact : François Riou au 02 98 68 50 49

Vie paroissiale

Messes anticipées de La Toussaint
Mardi 31 octobre 2017 à 18h00
Plouénéventer – Saint-Thégonnec – Commana

Mercredi 1^{er} Novembre 2017 : Toussaint à 10h30

Landivisiau – Plouvorn – Sizun – Guiclan – Saint-Servais
A 14h30 Cérémonie du souvenir pour les défunts à Saint Derrien.

Nous comptons sur votre présence.



Bibliothèque Lenn Ha Dilenn

Nous avons fait le plein de livres à la bibliothèque départementale, n'hésitez pas à franchir la porte de notre bibliothèque pour trouver le bon livre !!! Pour 17€ par an pour une famille et 10€ par an pour une personne Les bénévoles sont à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos choix, pour adultes, jeunes ou enfants

L'assemblée générale se tiendra le **mardi 21 novembre à 20 h dans les locaux de la bibliothèque, n'hésitez à venir nous rejoindre**

Nous serons aussi présents au téléthon de la commune pour une vente de livres

Les permanences de la bibliothèque sont ouvertes :
Le mercredi de 17h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h



Ordures ménagères – Jour de collecte

Nous informons les nouveaux habitants que le ramassage des ordures ménagères a lieu chaque **vendredi matin**, merci de déposer votre conteneur la veille au soir.

Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;

Les intoxications
au monoxyde de carbone
concernent tout le monde...
Les bons gestes
de prévention aussi.



L'atelier à Pizza

L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg - ☎ 06.34.01.37.10



- ✓ Assistante maternelle agréée dispose d'une place jour et nuit. Horaires atypiques accepté. Pour plus de renseignements 06 24 45 66 62.



- ✓ Trouvé : collier couleur argent à l'arrêt de bus face au restaurant « L'Aventura ».
- ✓ Trouvé : Sacoche Marron, type besace, vide dans un champ.
- ✓ Perdu : Parapluie rayures rouge, gris, noir à l'église le samedi 21 octobre 2017.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.

**Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Le vingt-neuf septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Madame Nadia COAT et Monsieur Laurent LE ROUX, excusés. Elu de séance : Eric LOAEC.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2017.

Attribution des travaux - Lotissement Hameau des Camélias

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un comparatif des devis des travaux pour le Lotissement « Hameau des Camélias ».

Après examen des devis, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour les lots correspondants :

- Lot 1 : Attribution à LE VOURC'H TP à 48772 € HT
- Lot 2 : Attribution à LE VOURC'H TP à 58996,50 € HT
- Lot 3 : Attribution à GOGÉ PAYSAGES à 11361 € HT

Le début des travaux se fera après le 11 novembre 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré valide à l'unanimité les offres retenues et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces offres.

Prix de vente du lotissement « Le Hameau des Camélias »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix de vente du mètre carré au lotissement « Le Hameau des Camélias » comprenant 16 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 30 € TTC le prix de vente du mètre carré au lotissement communal du « Hameau des Camélias ». Le prix de vente se décompose comme suit : prix du terrain 5,20 € + marge taxable 20,67 € + T.V.A. sur la marge 4,13 €.

- Autorise le Maire à signer les actes de vente.

Mise en place de l'indemnité d'immobilisation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible de demander le versement d'une « Indemnité d'immobilisation » aux acquéreurs des lots du lotissement communal « Hameau des Camélias » dès la réservation.

Cette indemnité encaissée par la perception, peut être utilisée par la commune au niveau de la trésorerie mais ne peut être inscrite au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la mise en place de cette indemnité d'immobilisation.
- Fixe le taux de cette indemnité à 15 % du prix du terrain
- Autorise le Maire à signer les compromis de vente
- Décide que les compromis seraient annulés et l'indemnité d'immobilisation reversée à l'acquéreur dans les deux cas suivants :
 - Non obtention du prêt bancaire. Une copie du refus du prêt devra être transmise en mairie.
 - Non obtention du permis de construire.

Agenda

Prochains Conseils Municipaux : - Vendredi 3 novembre 2017 à 20h00

- Vendredi 15 décembre 2017 à 19h00

- Vœux 2018 : Vendredi 5 janvier 2018 à 18h30 – Salle Polyvalente